



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 39/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 29    Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 11 JUIN 2013

Affiché le : 11 JUIN 2013

L'An deux mille treize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 mai 2013

**PRÉSENTS :** Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, ECHINTONE, DECAMPS, BERNES, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RTGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BENHADJ
Mme TISSEYRE	à	Mme AUDIGUIER
M. LOUGE	à	M. FERTE

**ABSENTS :** M. SALAÜN

**Secrétaire :** Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : PERSONNEL - Modification de la durée hebdomadaire de travail**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été destinataire d'un courrier d'un agent sollicitant un abaissement de son horaire hebdomadaire de travail de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	30.50 h	24.00 h

Vu l'avis favorable du CTP dans sa séance du 25 avril 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De modifier la durée hebdomadaire de travail tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 juin 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

